

PACIFIQUE, CHEMIN DE FER DU :

1. Un député (l'hon. L. S. Huntington) déclare tenir de source certaine qu'un arrangement a été fait entre Sir Hugh Allan et l'agent de certains capitalistes américains, d'après lequel ces derniers devaient fournir les fonds pour la construction du chemin de fer, et donner au premier un pourcentage ; que subséquemment on en est venu à une entente avec le gouvernement, d'après laquelle Sir Hugh Allan et ses associés devaient avancer une somme pour aider à l'élection des ministres, et obtenir en retour le contrat pour la construction de cette voie ferrée, et il propose en conséquence la nomination d'un comité spécial chargé de s'enquérir de ces négociations, etc.; Rejeté sur division, 115.

2. Nomination d'un comité spécial chargé de s'enquérir et faire rapport sur ce qui précède (sur proposition de Sir J. A. Macdonald) ; Devant faire rapport de temps à autre ; Devant de même faire rapport des témoignages ; Permission de siéger après la prorogation, 137. Instruction d'interroger les témoins sous serment, 267. Motion—que le comité puisse siéger sans que la chambre ne soit pas en session ; Amendement, —puisque le comité n'a pas le pouvoir de contraindre les témoins à comparaître, il est essentiel que la chambre siége au temps de l'ajournement du comité,—rejeté ; Motion principale adoptée, 308. Toutes les questions devant être décidées à la pluralité des voix, y compris celle du président qui n'aura pas de voix prépondérante, 430. PREMIER RAPPORT, recommandant qu'il soit autorisé à faire prêter serment aux témoins, 166. Voir *Témoins*, 2. DEUXIÈME RAPPORT, demandant que certains sénateurs comparaissent ; Message au sénat, 212. Permission accordée aux sénateurs, 229. TROISIÈME RAPPORT, avec résolutions l'autorisant à ajourner au mois de juillet,—de siéger où il le jugera à propos,—et que ses délibérations soient secrètes, 275. Motion,—qu'il ajourne au 2 juillet et d'un lieu à un autre ; Amendement,—que rien ne justifie cet ajournement, etc.—rejeté ; Motion principale adoptée, 287. QUATRIÈME RAPPORT (ajourné à Montréal, etc.), 294. Adopté, 370.

3. Motion,—que l'hon. M. Huntington ayant dit en chambre qu'il est informé que des documents originaux de la plus grande importance dans l'enquête sur les accusations renvoyées au comité ci-dessus sont en la possession de quelqu'un qu'il connaît, et qu'il y a danger qu'ils soient mis hors de l'atteinte du comité avant le 2 juillet, il est ordonné que le comité s'assemble demain, et qu'il assigne le dépositaire à produire les documents en question ; M. Huntington se préparant à lire certains papiers ; Objection est faite à la lecture de tous documents qui ne peuvent être soumis qu'au comité enquêteur ; objection maintenue par M. l'orateur ; Motion adoptée, 349.

4. Motion pour un comité général sur l'opportunité de pourvoir à ce qu'aucune personne ayant un intérêt pécuniaire dans le chemin de fer canadien du Pacifique ne puisse siéger en parlement, rejetée, 326.

Voir *Documents*, 75, 76. *Gouverneur général*, 14. *Nord-Ouest, Territoires du*, 6.

PAQUEBOTS-POSTES DU CANADA ET DES ANTILLES, COMPAGNIE DES :—Pétition demandant un acte constitutif reçue après l'expiration du temps fixé, toutes les règles étant préalablement suspendues ; Bill ; Renvoyé à un comité, 280. Rapporté avec des amendements, 287. Examiné en comité ; Rapporté ; Passé, 296. Par le sénat, avec des amendements, 365. Examinés et adoptés, 383. S. R., 435. (36 Vic., c. 109).

PARLEMENT :—Résolution,—qu'il est à propos, à moins que des intérêts majeurs ne s'y opposent, que le parlement soit convoqué pas plus tard que le 1er février de chaque année, 330.